

Intervention pour le SNFOLC 43 lors du rassemblement devant l'IA le 1^{er} février contre la nouvelle évaluation

Les personnels enseignants du second degré de Haute-Loire, ont massivement indiqué le rejet de cette nouvelle évaluation et de la nouvelle fiche d'évaluation en adoptant des motions et en signant des pétitions, souvent de façon intersyndicale. Près de 300 signatures ont ainsi été recueillies, dans 17 établissements au moins :

- Pétition FO, CGT au collège de Landos
- Pétition FO au collège de St Julien Chapteuil
- Pétition FO, SNES au collège Jules Vallès du Puy, avec appel au rassemblement d'aujourd'hui
- Pétition FO au collège Lafayette de Brioude
- Pétition FO au collège d'Allègre
- Pétition FO, SNES au collège de Craponne
- Pétition FO au lycée Roche Arnaud du Puy
- Pétition FO, SNES au lycée S.Weil du Puy
- Pétition FO au LP d'Espaly
- Pétition FO au LP Jean Monnet du Puy
- Pétition FO, CGT, SNES, SNEP au collège Lafayette du Puy
- Pétition FO au lycée de Monistrol
- Pétition FO, SNES au collège de Monistrol
- Motion FO, CGT, SUD du collège de Retournac
- Pétition FO au collège de Ste Florine
- Pétition FO, SNES au collège de Tence
- Pétition FO, SNES, SUD au collège de Langeac

La nouvelle réforme de l'évaluation, comme la réforme du collège, réduit à la portion congrue l'enseignement disciplinaire. Elle place les enseignants sous la tutelle directe des hiérarchies locales chargées de les évaluer, non pas sur leur métier qui est de transmettre des connaissances mais, pour l'essentiel, sur leur manière de mettre en œuvre les réformes et sur les nouvelles tâches extérieures à l'enseignement, comme les nouvelles missions liées à l'enseignement inscrites dans les décrets PEILLON-HAMON.

Le caractère aléatoire et arbitraire de cette nouvelle évaluation est parfaitement illustré avec les conditions de titularisation des personnels stagiaires. Leur titularisation se fait déjà sur la base d'une grille de compétences. Les refus de titularisation ont explosé et une partie des motifs écrits pour les justifier sont édifiants : *« N'a pas manifesté d'intérêt pour la réforme, devrait adopter une posture de cadre, n'est pas présent en dehors de ses heures de cours, manque de convivialité, non assiduité à la cantine... »*

Ce projet d'évaluation par compétences des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation procède de la même logique que le projet Chatel de 2012 : il instaure une évaluation sur des critères subjectifs, permet l'individualisation dans le cadre du renforcement de l'autonomie des établissements et du rôle des collectivités territoriales.

Ce que nous avons refusé en 2012, nous ne l'acceptons toujours pas en 2017 !

La ministre doit entendre les personnels et abandonner son projet d'évaluation.